

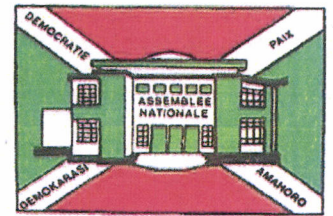
SENAT

Réf : SNB/CP/...../20

REPUBLIQUE DU BURUNDI



ASSEMBLEE NATIONALE



PRESIDENT

Réf : 130/PAN/...../20

Bujumbura, le/...../20

COMMUNIQUE DU PARLEMENT DU BURUNDI RELATIF AUX ACCUSATIONS DU PARLEMENT EUROPEEN

Le Parlement du Burundi s'indigne du communiqué de presse du Parlement européen à la sortie de sa session plénière du 19 janvier 2017 par lequel il exprime son inquiétude sur « les violations des droits de l'homme au Burundi ».

Le Parlement du Burundi regrette que le Parlement européen ne soit pas à jour par rapport à la situation politico- sécuritaire qui prévaut actuellement au Burundi. D'abord le Parlement européen devrait savoir que les Honorables députés et Sénateurs burundais se trouvent aujourd'hui en vacances parlementaires du mois de janvier, ce qui est une occasion pour eux de se rendre dans leurs circonscriptions respectives pour s'associer à la population dans diverses activités. Depuis que ces vacances ont commencé le 30 décembre 2016, il n'a jamais été signalé des cas de violation des droits de l'homme dans aucune circonscription parmi les 18 que compte le Burundi. La situation des droits de l'homme au Burundi s'est nettement amélioré, l'administration, la justice, les forces de l'ordre et la population travaille en quadrilogie, en témoigne la paix et la sécurité qui règnent sur tout le territoire burundais.

Le Parlement burundais invite encore une fois le Parlement européen à envoyer une délégation sur terrain au Burundi pour se rendre compte de la situation réelle en matière des droits de l'homme qui prévaut dans le pays. Cela évitera au parlement européen de réagir sur des mensonges propagés par les ennemis de la paix et de la tranquillité du Burundi.

Quant à la préoccupation du Parlement européen par rapport à l'adoption des lois portant cadre organique des associations sans but lucratif et cadre général de coopération entre la République du Burundi et ONG étrangères, en décembre 2016, le Parlement du Burundi voudrait informer la communauté nationale et internationale que l'adoption desdites lois rentre dans son rôle de suivre l'action gouvernementale et vote de lois. Le Parlement burundais a été élu par le peuple burundais pour qu'il le représente tout comme le Parlement européen a été élu par le peuple européen pour qu'il le représente. Ceci pour dire que quand le Parlement burundais vote des lois, c'est pour l'intérêt du peuple burundais et en aucun cas, le Parlement burundais ne peut voter des lois contraires à la volonté de son électorat. Donc, les lois ci-dessus votées reflètent bel et bien le souhait du peuple burundais.

Le Parlement du Burundi réitère son ferme engagement de suivre de près le respect des droits fondamentaux des citoyens conformément à la charte africaine des droits de l'homme et des peuples.

En conclusion, le Parlement du Burundi appelle le peuple burundais à rester serein et à s'atteler aux activités de développement qui sont la source de paix durable. Il invite les Burundais qui restent en exil de continuer à rentrer dans leur pays natal afin de contribuer à la consolidation de la paix et la sécurité retrouvées.

Fait à Bujumbura, le 20 janvier 2017

LE PRESIDENT DU SENAT

Honorable Révérien NDIKURIYO



PRESIDENT DE L'ASSEMBLEE
NATIONALE

Honorable Pascal NYABENDA

